

**Rapport Intérimaire**  
**MISSION INTERNATIONALE D'OBSERVATION ELECTORALE**  
**DU CENTRE CARTER**





*regroupements politiques qui ont dépassé le seuil de 60% de sièges en compétition pour chaque organe élu, ainsi que ceux qui n'ont pas atteint le seuil et qui ont été définitivement exclus.*<sup>8</sup>

### **Contentieux juridiques de candidatures**

La CENI et la Cour Constitutionnelle étaient compétentes pour établir la recevabilité des candidatures à l'élection présidentielle, leur traitement et le contentieux y afférent. Les délais légaux ont été respectés et la CENI a joué son rôle de contrôle *a priori* de recevabilité et de prise en compte des décisions judiciaires dans la publication de la liste définitive des candidats. Pour l'élection présidentielle, aucun candidat n'a finalement été rejeté. La Cour a fait preuve d'une interprétation large des textes juridiques, qui a permis une plus grande inclusivité des candidatures et élargi les possibilités de choix offerts aux électeurs.

Pour les autres niveaux d'élections, des retards ont été constatés par rapport aux délais légaux. La CENI a justifié ces retards par le grand nombre de candidatures déposées.



de cartes d'électeurs s'est altérée, en rendant un certain nombre de cartes illisibles, ou partiellement illisibles.

Le 24 juillet, la CENI a annoncé que la délivrance

*Le Centre encourage les autorités nationales, provinciales et locales à continuer de garantir le respect des droits politiques et civils de tous les candidats et de leurs partisans, y compris la liberté de mouvement et de réunion. Des mesures devraient également continuer à être prises pour s'assurer que la liberté d'expression et de mouvement soit garantie dans les provinces soumises à l'état de siège. Pour atténuer les risques de tensions communautaires et de violences électorales à l'approche du jour du scrutin, le Centre encourage en outre les autorités nationales et les institutions publiques à condamner et sanctionner publiquement les auteurs de discours de haine et de violences électorales.*

### ***Autres recommandations***

Tout en reconnaissant les efforts entrepris jusqu'à présent par la CENI et les autorités nationales pour organiser des élections dans les délais, le Centre Carter note que l'adoption de mesures visant à améliorer la communication et la transparence reste essentielle pour renforcer la confiance des parties prenantes dans le processus électoral et garantir des élections crédibles le 20 décembre.

En réponse à une demande des candidats de l'opposition, la CENI a organisé des cadres de concertation avec les candidats à la présidentielle ainsi qu'avec les partis, regroupements et société civile au cours de la deuxième semaine du mois de novembre 2023. Le Centre encourage la CENI à continuer de consulter régulièrement les parties prenantes, y compris au niveau provincial, pour continuer à promouvoir la transparence sur les aspects critiques du processus électoral tels que son financement, le calendrier de distribution du matériel électoral, le remplacement des cartes d'électeur détériorées et l'affichage des listes électorales.

Le Centre Carter encourage également la CENI ainsi que les acteurs de la société civile à accroître les activités d'éducation et d'information des électeurs ainsi qu'à continuer d'organiser des cadres de consultation inclusifs dans toutes les provinces.

Le jour du scrutin, les observateurs citoyens accrédités joueront un rôle crucial en termes de transparence. La CENI et ses bureaux provinciaux doivent s'assurer que toutes les demandes d'observateurs soumises dans les délais légaux soient dûment traitées. (r)-1 (s)t351gauxu004 Tc a'ent trscr42.